



# PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUIN 2023

Le six du mois de juin deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

**Date de la convocation :**

30 mai 2023

**Date d'affichage :**

30 mai 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice 14

Présents 11

Votants 14

**Etaient présents** : Laurent NIVELLE, Stéphane DEROUET, Brigitte SMITH, Nadège ROULLEAU, Jean-Noël NIVELLE, Fabrice VANNIER, Cécile SAULEAU, Michel PIDOU, Pierre BLOYET, Delphine DESBOIS, Victoria MILLERAND.

**Etaient excusés** : Anthony CHUDEAU qui donne pouvoir à Fabrice VANNIER, Dominique PÉ qui donne pouvoir à Michel PIDOU, Linda ROY qui donne pouvoir à Cécile SAULEAU.

**Secrétaire de séance** : Cécile SAULEAU.

---

**Ordre du jour :**

- Droit de préemption urbain,
- Tarifs Salle des fêtes, Jeu de boules de pétanque couvert, Aire de pique-nique,
- Devis APERTIO
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

---

Le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire a demandé à ajouter le point suivant en début de séance :

**ACQUISITION D'UNE PARCELLE JOUXTANT LE CIMETIERE****1- DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur :

La maison sise 16 Quai de la Loire, appartenant à Madame Véronique BIHAN,

**2 – TARIF CANTINE, GARDERIE, SALLE DES FETES, JEU DE BOULES DE PETANQUE COUVERT, AIRE DE PIQUE NIQUE ET DIVERS**

M. Stéphane DEROUET, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle au Conseil municipal les tarifs communaux en vigueur sur les services liés à l'enfance jeunesse, à savoir la cantine et l'accueil périscolaire.

Il explique que pour l'année 2023-2024, la commission Affaires scolaires s'est réunie pour débattre des prochains tarifs qu'elle propose au conseil municipal.

### **Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **DECIDE** de fixer les tarifs de la [Cantine](#) comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :
  - 3,50 € pour les enfants de maternelle,
  - 3,70 € pour les enfants du primaire,
  - 5,00 € pour les élèves non préinscrits au moins 48h à l'avance,
  - 4,45 € pour le personnel communal et instituteurs,
  - 8,40 € pour les extérieurs.
  
- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs de [l'Accueil périscolaire](#) comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, à savoir :
  - **0,51 €** le quart d'heure de début ou de fin de journée si quotient familial supérieur ou égal à 558,
  - **0,47 €** le quart d'heure pour un quotient de 458 et à 557,
  - **0,42 €** le quart d'heure pour un quotient de 358 à 457,
  - **0,37 €** le quart d'heure pour un quotient inférieur ou égal à 357,
  - **6,20 €** le quart d'heure au-delà de 18h30 quel que soit le quotient familial
  - **0,42 €** le goûter,
  
- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs de la [salle des fêtes](#) comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, à savoir :

#### **Habitants de la commune :**

- Pour une journée **82 €**
- Pour deux jours (week-end ou semaine)
  - Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre **144 €**
  - Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril **175 €**

#### **Particuliers ou associations hors commune (gratuit pour les associations communales)**

- Pour une journée **160 €**
- Pour deux jours (week-end ou semaine)
  - Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre **230 €**
  - Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril **300 €**

Ces tarifs comprennent l'intervention d'un employé communal pour l'entretien du parquet.

Pour la réservation de la salle, il sera demandé :

1. **Une caution de 250 €** au moment de la remise des clés. Cette somme sera encaissée en cas de dégâts importants dans la salle, et en cas de désordre à l'ordre public. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
2. **Une caution de 90 €** pour le cas où le ménage ne sera pas réalisé correctement. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
3. **Un forfait de 15 €** est mis en place pour les locataires qui souhaitent déposer leurs déchets dans les bacs mis à disposition à la salle des fêtes.

### **TARIFS UTILISATION AIRE DE PIQUE-NIQUE**

#### **A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :**

- **Forfait branchement électrique de 20 € par jour**, quel que soit le temps d'utilisation dans la journée.
- **Un forfait de 50 € par semaine** est suggéré en cas d'utilisation prolongée. Une demande du nombre d'ampères utilisés sera effectuée auprès des consommateurs, qui, suivant la puissance utilisée pourrait engendrer une évaluation des 50 € de base.
- **Une caution de 400 €** sera demandée. Cette somme sera restituée au locataire lors de la restitution des clés du compteur et après constat du bon état de l'aire de pique-nique. Dans le cas contraire, cette somme sera conservée par la municipalité.

## LOCATION JEUX DE BOULES DE PETANQUE COUVERT

### **A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :**

- La location du jeu de boules de pétanque fera l'objet d'une convention pour le local couvert à l'exclusion de la partie privative. Le prix de cette location a été arrêtée à **30 € pour le week-end ou 2 jours en semaine.**
- **Une caution de 100 €** sera demandée lors de la remise des clés, non encaissée et restituée lors de la restitution des clés. En cas de constat de dégâts ou autres désagrément cette somme sera encaissée. Les conditions particulières de location seront inscrites dans la convention.

### TARIFS DIVERS

Diverses prestations à destination des habitants de la commune :

- |   |  |                        |                         |
|---|--|------------------------|-------------------------|
| • Envoi numérisé :  | <b>1 €</b>   | • Location de chaise : | <b>0,20 € la chaise</b> |
| • Copie A4 :  | <b>0,15 €</b>  | • Location de table :  | <b>2 € la table</b>     |
| • Copie A3 :  | <b>0,25 €</b>  | • Location de banc :   | <b>1 € le banc</b>      |
| • Branchement électrique Place Michel Pruvost pour camion alimentaire : |  |                        |                         |
|   | <b>8€/mois à raison d'une présence hebdomadaire.</b> |                        |                         |

### **3 – DEVIS APERTIO :**

Salle multi activités de l'école : différence entre l'acte d'engagement, le devis et la facture - Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter le règlement de la facture APERTIO d'un montant de **10 651,80€ TTC.**

### **4 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN JOUXTANT LE CIMETIERE.**

Depuis de nombreuses années, une réserve foncière a été désignée le long du cimetière, en vue de son futur éventuel agrandissement. Cette parcelle identifiée en zone D, n° 529, appartient à Madame Paulette PASQUIER et dispose d'une surface de 1810m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, Madame PASQUIER souhaite vendre cette parcelle au prix de 2 000€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'acquérir cette parcelle au prix demandé, soit 2 000€ (deux mille €uros) et charge Monsieur le Maire de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **5 – DEVIS DIVERS :**

Pas de devis

### **6 - RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- La Commission Cimetière a proposé de maintenir les tarifs déjà en place, donc pas d'augmentation. 10 cavurnes ont été commandées et installées. Le jardin du souvenir a été très bien réaménagé par les agents communaux. Les piliers de l'entrée seront refaits courant octobre. La préparation pour l'installation du logiciel GESCIME se poursuit.

- La Commission tourisme propose d'acheter une borne de réparation vélo. Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SAS Breizh Trav au prix de 2 335,08 €TTC. Une subvention sera demandée au Département.
- L'installation d'un panneau d'informations sur l'aire de camping-car est à l'étude. Les Agents techniques réaliseront le panneau l'hiver prochain.
- Site internet : la végétation ayant poussé, les photos de l'aire de camping-car ainsi que les hébergements seront réactualisés. Les hébergements saisonniers seront également réactualisés.

## 7 - QUESTIONS DIVERSES

- L'appel d'offre se lance pour le marché de Voirie de l'Oussière jusqu'à la Croix des Granges.
- Travaux enfouissement : le changement des compteurs et canalisations d'eau a commencé dans l'impasse de la Sauvagerie,
- L'Inauguration de la salle de multi-activités aura lieu le mardi 4 juillet 2023 à 11h.
- Une demande pour un Camion PIZZA le vendredi soir a été reçue et validée par le conseil municipal à compter de mi-septembre.
- Le SMBAA propose une épareuse d'occasion à la vente au prix de 90 000€. Le Conseil Municipal ne donnera pas suite.
- Date du prochain conseil : **mardi 4 juillet 2023 à 20 h** à la mairie.

La séance est levée à **21h45**.

FIN DE PAGE

**Rappel des délibérations du jour :**

**DCM 2023-06-01** : TARIF CANTINE, GARDERIE, SALLE DES FETES, JEU DE BOULES DE PETANQUE COUVERT, AIRE DE PIQUE NIQUE ET DIVERS,

**DCM 2023-06-02** : DEVIS APERTIO,

**DCM 2023-06-03** : ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN JOUXTANT LE CIMETIERE,

**DCM 2023-06-04** : ACQUISITION D'UNE BORNE DE REPARATION VELO,

Fait et délibéré le 6 juin 2023 par les membres du Conseil municipal :

|  |  |                    |
|--|--|--------------------|
| Laurent NIVELLE                                      | Stéphane DEROUET   | Brigitte SMITH     |
| Nadège ROULLEAU                                      | Anthony CHUDEAU <i>qui donne pouvoir à Fabrice VANNIER</i> | Cécile SAULEAU     |
| Jean-Noël NIVELLE                                    | Fabrice VANNIER  | Michel PIDOU       |
| Dominique PE <i>qui donne pouvoir à Michel PIDOU</i> | Linda ROY <i>qui donne pouvoir à Cécile SAULEAU</i>        | Victoria MILLERAND |
| Delphine DESBOIS,                                    | Pierre BLOYET  |                    |